

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CS1347

présenté par

Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Raux et M. Taché

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, après le mot :

« Élaborer »

insérer les mots :

« un protocole dérogatoire à la condition mentionnée au 1° de l'article 6 et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement N°1341.